

Barème des cotisations sur salaires à compter du 1^{er} avril 2011

	Part patronale en %	Part ouvrière en %	Total en %	Plafond trimestriel
COTISATIONS LEGALES				
Vieillesse dans la limite du plafond	8,30	6,65	14,95	8 838 €
Vieillesse dans la totalité du plafond.....	1,60	0,10	1,70	
Maladie	12,80	0,75	13,55	
Contribution Solidarité Autonomie	0,30		0,30	
Accidents du travail	Selon le taux notifié		Mémoire	
Allocations familiales	5,40		5,40	
Fonds National d'aide au logement	0,10		0,10	8 838 €
Versement de transport personnel des entreprises occupant plus de 9 salariés la circonscription du district urbain de :				
- Caen.....	1,80		1,80	
- Saint-Lô.....	0,45		0,45	
Service santé au travail	0,42		0,42	8 838 €
COTISATIONS CONVENTIONNELLES				
Chômage	4,00	2,40	6,40	35 352 €
Assurance de garantie des salaires	0,30		0,30	35 352 €
APECITA Association pour l'emploi des cadres et techniciens des organismes et groupements professionnels agricoles.....	0,036	0,024	0,06	35 352 €
FAFSEA Formation professionnelle				
- Exploitation de polyculture – élevage petits et gros animaux – entreprises de travaux agricoles – entreprises paysagistes – reboisement – dressage – CUMA				
. salariés sous contrat à durée déterminée (CDD)	1,20		1,20	
. salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI)	0,20		0,20	
- Entreprise de sylviculture – gemmage, exploitation de bois, scierie – entraînement – haras				
. salariés sous contrat à durée déterminée (CDD)	1,00		1,00	
- Service de remplacement de la Manche.....	0,50		0,50	
FAFSEA additionnel	0,35		0,35	
Cultures spécialisées, champignonnières, élevages de petits et gros animaux (sauf parcs zoologiques), culture et élevage non spécialisés, viticulture, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement (sauf sociétés de courses) et les CUMA relevant de ces activités				
AFNCA Association pour le financement de la négociation collective des agriculteurs	0,05		0,05	
Cultures spécialisées, champignonnières, élevages de petits et gros animaux, culture et élevage non spécialisés, viticulture, sylviculture, exploitation de bois, scieries fixes, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses				
ANEFA association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture	0,01	0,01	0,02	
Pour les entreprises qui cotisent à l'AFNCA				
PROVEA Prospectives, recherches, orientations et valorisation pour la gestion prévisionnelle	0,20		0,20	
Cultures spécialisées, champignonnières, élevages de petits et gros animaux, culture et élevage non spécialisés, viticulture, entreprises de travaux agricoles, paysagistes à l'exception des associations intermédiaires				
TAXES ET CONTRIBUTIONS RECOUVREES PAR LA MSA				
CSG et CRDS non déductibles.....		2,90		
CSG déductible		5,10		
TCP Taxe sur les contributions de prévoyance (employeurs de plus de 9 salariés).....	8,00			

Taux au 01/10/09 : 0,40 %